



## Réforme du collège

### La lutte continue, on ne lâche rien !

A l'heure des formations pour formateur (volontaires ou désignés) il est toujours temps d'agir contre cette réforme.

- Si tu es désigné-e pour participer aux formations de formateur, tu as le droit de faire grève, des préavis ont été déposés par les syndicats.
- Si tu es contre la réforme, essaye de convaincre tes collègues convoqués de faire grève le jour de la formation.
- Discute avec tes autres collègues pour créer une caisse de grève. Elle financera les journées de salaire perdues par tes collègues désignés formateurs déclarés grévistes.

En vertu de l'article 9 du décret n°2007-1470, **les actions de formation continue** effectuées « *sur instruction de l'administration* » (ce qui signifie : avec ordre ou lettre de mission) **doivent absolument être accomplies pendant le temps de service.**

NOUS T'ENCOURAGEONS A REFUSER TOUTE FORMATION QUI AURAIT DONC LIEU EN DEHORS DE TON TEMPS DE SERVICE.